AccueilRevenir à l'accueilCollectionCorrespondance active de Jean-Baptiste André GodinCollectionGodin_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 (7)ItemJean-Baptiste André Godin à Jules Favre, 1er mars 1864

Jean-Baptiste André Godin à Jules Favre, 1er mars 1864

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

4 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (7)
Collation4 p. (109r, 110r, 111v, 112r)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Jules Favre, 1er mars 1864, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 27/11/2025 sur la plate-forme EMAN :

https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/43068

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·eGodin, Jean-Baptiste André (1817-1888)
Date de rédaction1er mars 1864
Lieu de rédactionGuise (Aisne)
DestinataireFavre, Jules (1809-1880)
Lieu de destination87, rue d'Amsterdam, Paris

Description

RésuméSur la séparation des époux Godin-Lemaire. Jean-Baptiste André Godin rapporte à Favre qu'Esther Lemaire aurait choisi son avocat, mais que son avoué est sans nouvelles du procès. Godin explique qu'à son arrivée à Paris il y a dix jours, Telliez, l'un de ses voyageurs de commerce qu'il pense être complice de Camatte dans la diffamation organisée à son encontre, a tenté de faire pression sur lui pour qu'il accepte la séparation sans débat sous le prétexte que sa femme détiendrait des preuves accablantes contre lui. Il ajoute que, depuis, Telliez a disparu. Godin raconte à Favre que pendant les 15 à 18 premières années de son mariage, Esther Lemaire lui a toujours demandé d'écrire le brouillon de ses lettres ou d'en corriger le texte, et que Telliez a évoqué auprès de lui les brouillons au crayon de Godin détenus par sa femme, en particulier la lettre d'introduction écrite à madame Brullé par Esther Lemaire lorsque Godin a emmené Marie Moret à Bruxelles. Il propose à Favre de lui parler de scènes de prétendues violences de Godin à l'égard d'Esther Lemaire, qu'il a pu reconstituer grâce à la mémoire de son fils.

Mots-clés

Consultation juridique, Procédure (droit)
Personnes citées

- Brullé, Adèle Augustine (1819-1897)
- Godin, Émile (1840-1888)
- Lemaire, Sophie Esther (1819-1881)
- Moret, Marie (1840-1908)
- Oudin-Leclère, Louis (1803-1885)

Événements cités<u>Séparation des époux Godin et Lemaire (1863-1877)</u> Lieux cités<u>Bruxelles (Belgique)</u>

Notice créée par <u>Équipe du projet FamiliLettres</u> Notice créée le 15/09/2022 Dernière modification le 26/04/2023